

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2095

8 septembre 2011

SOMMAIRE

Acento S.à r.l.	100519	AXA Immoselect Luxemburg 1 Strassen S.A.	100526
ACIF S.A. Luxembourgeoise, Société Anonyme	100520	Black River CEI Subsidiary 3 S.à r.l.	100514
ACP Occasions S.à r.l.	100520	Blaze Finance Services S.à r.l.	100555
Agio Investments S.A.	100521	Bolero Invest S.A.	100555
A.G.W. S.à r.l.	100514	Bonim S.A.	100558
Aiggre Dutch GP Holding S.à r.l.	100521	Bosnia Broadband S.à r.l.	100558
Aiggre Dutch Holdings S.à r.l.	100521	Boston A1 S.à r.l.	100558
Alphatrade S.A.	100525	Boston B1 S.à r.l.	100560
Altus International S.A.	100525	Boston Holding S.à r.l.	100560
Anglona S.à r.l.	100530	CERE III L Co-Invest S.à r.l.	100535
Anya-1 S.à r.l.	100526	Coffee Company S.A.	100521
AP.Diner S.à r.l.	100526	David Brown Systems (Holdings) S.à r.l.	100547
Arancello S.à r.l.	100527	Dolphin Luxembourg Holdings S.à r.l. ..	100545
Arc en Ciel S.A.	100528	Draycott S.A.	100526
Ardath S.A.	100519	ECE European Prime Shopping Centre GP Fund C	100556
Arens Scheer Le Trente S.à r.l.	100528	Erena Invest S.à r.l.	100529
Arens-Scheer Liberté S.à r.l.	100528	Extreme Investments S.A.	100546
Arens-Scheer S.à r.l.	100529	Fizz Beverage S.à r.l.	100545
Arnet S.A.	100529	Fortezza S.à r.l.	100530
Arrowfield S.A.	100534	Froeggen S.A.	100559
Arrowfield S.A.	100529	Gestador S.A.	100558
Arrowfield S.A.	100535	GFG Investment Holding S.A.	100546
Artemor S.à r.l.	100545	Grand Orion Investments S.A.	100556
Artevents Sàrl	100546	Immoselect Luxemburg 2 Sibelius S.A. ..	100554
Artsystem S.A.	100546	Infomad Holding S.A.	100555
ARVAL Luxembourg S.A.	100554	Voyages et Autocars Erny Wewer S.à r.l.	100560
Assureka S.A.	100554	Vulgaris S.à r.l.	100521
Atre et Logis Luxembourg	100535		
Atterbury S.A.	100519		
AXA Immoselect Luxemburg 1 Strassen S.A.	100546		

Black River CEI Subsidiary 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.071.825,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 125.108.

—
EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} juin 2011, un changement dans l'actionnariat de la société ci-dessus a eu lieu comme suit:

- la société, Black River Commodity Investment Partners Fund LLC, une société constituée et enregistrée au Delaware Secretary of States, Division of Corporation sous le numéro 4350180, avec adresse au 12700, Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, a fusionné avec la société Black River Commodity Clean Energy Investment fund LLC, par absorption de cette dernière.

Dès lors, l'associé unique et la répartition des parts sociales est à inscrire comme suit:

Black River Commodity Investment Partners Fund LLC 162,873 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099149/18.

(110113429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

A.G.W. S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 162.107.

—
L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, à Luxembourg-Ville,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de l'associé unique de la société «A.G.W. S.R.L.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois italiennes, établie et ayant son siège social à Via della Mercede, 11 CAP 00167 Rome (RM) [Italie],

inscrite au Registre des Sociétés de et à Rome (Italie), en date du 11 février 2011 sous le code fiscal et numéro 02399220595 et inscrite au Répertoire Economique Administratif de et à Rome (Italie), sous le numéro 1292978, en date du 11 février 2011,

constituée suivant acte notarié reçu par Dott. Enzo BECCHETTI, notaire de résidence à Latina (Italie), en date du 10 octobre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Angelina SCARCELLI, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federico CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose ensuite ce qui suit:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social de HUIT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (880'000.- EUR) est détenue par l'associé unique, la société «MECA-POINT S.A.», une société constituée et existant sous les lois d'Uruguay, établie et ayant son siège social à Montevideo, Canelones 1090 Uruguay, est dûment représentée à la présente assemblée générale, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Que le susdit associé, en sa susdite qualité d'associé unique, détient tous les droits de vote.

Ladite liste de présence, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'aux termes d'un procès-verbal d'assemblée de l'administrateur unique de la Société, tenue à Naples (Italie), en date du 07 avril 2011 par devant Dott. NICOLA CAPUANO, notaire de résidence à Via Depretis, 5, I-80133 Naples, il fut décidé entre autre de transférer le siège social statutaire et le siège de direction de la Société de Latina (Italie) vers le Grand-Duché de Luxembourg et plus précisément au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer le siège social et le siège de direction de la Société de Via della Mercede, n° 11, CAP 00167 Rome (RM) [Italie], au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et de faire adopter par la Société la nationalité luxembourgeoise.

2.- Arrêté et approbation des bilans et compte de profits et pertes intérimaires de la Société au 07 avril 2011, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

3.- Décision que le capital social au montant actuel de HUIT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (880'000.- EUR) soit représenté par quatre-vingt-huit mille (88'000) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, toutes détenues par la société «MECAPOINT S.A.», une société constituée et existant sous les lois d'Uruguay, établie et ayant son siège social à Montevideo, Canelones 1090 Uruguay, en qualité de seul et unique associé de la Société.

4.- Décision de changer la raison sociale de la Société en «A.G.W. S.à r.l.».

5.- Décision de modifier l'objet social de la Société, tel qu'il est mentionné ci-après, pour l'adapter à celui d'une société de participations financières (SOPARFI):

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a possède un intérêt direct ou indirect, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La Société a pour encore pour objet, pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que toutes propriétés et droit immobiliers.

La Société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.»

6.- Décision de donner décharge pleine et entière à l'administrateur unique de la Société de doit italien pour sa gestion pendant toute l'époque où la Société avait son siège en Italie.

7.- Décision de procéder à une refonte complète des statuts de la Société en langue française pour les adapter à la législation luxembourgeoise en vigueur.

8.- Décision de nommer un (1) gérant unique et de fixer la durée de son mandat et de déterminer ses pouvoirs.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social, le principal établissement et le siège de direction effective de Rome (RM) [Italie] à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg) et DECIDE que la Société adoptera la nationalité luxembourgeoise, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive n°69/335 CEE du 17 juillet 1969.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE que le nouveau siège social de la Société sera fixé à l'adresse suivante: 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Troisième résolution

L'Assemblée arrête et approuve les bilan et compte de pertes et profits de la Société au 7 avril 2011, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture au Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE que le capital social de la Société au montant actuel de HUIT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (880'000.- EUR) soit représenté par quatre-vingt-huit mille (88'000) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, toutes détenues par la société «MECAPOINT S.A.», une société constituée et existant sous les lois d'Uruguay, établie et ayant son siège social à Montevideo, Canelones 1090 Uruguay, en qualité de seul et unique associé de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'objet social de la Société, tel qu'il est mentionné ci-après, pour l'adapter à celui d'une société de participations financières (SOPARFI):

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a possède un intérêt direct ou

indirect, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La Société a pour encore pour objet, pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que toutes propriétés et droit immobiliers.

La Société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.»

Sixième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer aux fonctions de seul et unique gérant de la Société dorénavant soumise au droit luxembourgeois, la même personne ci-avant spécifiée, son mandat étant fixé à une durée illimitée:

Monsieur Giovanni PRANDONI, administrateur de société, né à Busto Arsizio (VA) [Italie], le 22 juillet 1942, demeurant à Cassano Magnago (VA), via Enrico Fermi n°9 (Italie).

Septième résolution

L'Assemblée DECIDE de changer la raison sociale de la Société en «A.G.W. S.à r.l.».

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, aux usages et formalités usitées dans ce pays, l'Assemblée DECIDE de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«STATUTS:

Art. 1^{er}. Forme .

Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a possède un intérêt direct ou indirect de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La Société a pour encore pour objet, pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que toutes propriétés et droit immobiliers.

La Société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Dénomination.

La Société prend la dénomination sociale de «A.G.W. S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Durée.

La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social.

Le capital social est fixé à HUIT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (880'000.- EUR) représenté par quatre-vingt-huit mille (88'000) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.

Art. 7. Modification du capital social.

Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachées aux parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Le(s) gérant(s).

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Le ou les Gérant(s) sont rééligible(s).

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants.

Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants.

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants.

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par le(s) gérant(s) dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

Art. 18. Assemblée générale des associés.

Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale.

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan.

Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices.

Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, Liquidation.

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale.

Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social sous l'emprise du droit luxembourgeois commence à la date de cette assemblée générale et se termine le 31 décembre 2011.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. SCARCELLI, C. AGOSTINI, F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8895. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Pascal RECKEN.

Référence de publication: 2011099087/247.

(110113088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Acento S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 167, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 131.038.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3512 Dudelange, le 15 juillet 2011.

Monsieur Strainchamps Michel

Gérant

Référence de publication: 2011099110/12.

(110113218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Ardath S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARDATH S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011099128/11.

(110113636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Atterbury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, Findel Business Center.

R.C.S. Luxembourg B 122.782.

Im Jahre zweitausendelf, den zweiundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg;

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise die Vertreter, der Aktiengesellschaft "Atterbury S.A." mit Sitz in 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 122.782, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 11. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 223 vom 21. Februar 2007,

und deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. August 2010, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2350 vom 3. November 2010.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Bob PLEIN, Angestellter, beruflich wohnhaft in Junglinster.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Massimo PERRONE, Angestellter, beruflich wohnhaft in Junglinster.

Die Versammlung bestellt zum Stimmenzähler Herr Max MAYER, Angestellter, beruflich wohnhaft in Junglinster.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes;

2) Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben ein registriertes zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung an folgende Adresse verlegt: Findel Business Center, Bâtiment B, Complexe C2, route de Trèves, L-2632 Findel, Großherzogtum Luxemburg.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass der neue Wortlaut des Artikel 2 wie folgt lautet:

" **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde von Sandweiler, Großherzogtum Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Vorstands können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss der Generalversammlung kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Innerhalb der Grenzen der Gemeinde kann der Sitz auch durch einfachen Beschluss des Vorstandes verlegt werden."

Erklärung

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Bob PLEIN, Massimo PERRONE, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juillet 2011. Relation GRE/2011/2359. Reçu soixante-quinze (euros 75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 8. Juli 2011.

Référence de publication: 2011099104/64.

(110113359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

ACIF S.A. Luxembourgeoise, Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 16, Bréimechterpad.

R.C.S. Luxembourg B 101.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099111/10.

(110113407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

ACP Occasions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 105, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.491.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099113/10.

(110113251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Agio Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 143.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099115/9.

(110113342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Coffee Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9409 Vianden, 1, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 159.842.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen
Generalversammlung abgehalten am Firmensitz am 11. Juli 2011 um 16.00 Uhr*

Die Ausserordentliche Generalversammlung nimmt am heutigen Tage die Kündigung von Frau Marcella VANHEEL als Delegierte des Verwaltungsrates an.

Frau VANHEEL wird weiterhin Mitglied des Verwaltungsrates bleiben.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung
Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011099212/15.

(110113402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Aiggre Dutch GP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 123.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marion Géniaux.

Référence de publication: 2011099116/10.

(110113554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Aiggre Dutch Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 123.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marion Géniaux.

Référence de publication: 2011099117/10.

(110113553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Vulgaris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.816.

In the year two thousand eleven, on the eleventh of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "VULGARIS S.à r.l.", a Luxembourg private limited company ("société à responsabilité limitée"), established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 122816, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on December 8, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 227 of February 22, 2007,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg-Eich, on December 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 375 of February 13, 2008.

The Meeting is presided by Ms. Monique GOERES, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Approval, and to the extent necessary, ratification of the decision by the Company to purchase 2.5% of its own shares corresponding to 12 (twelve) shares with a nominal value of EUR 50.- per share from Mr. Marcin Tomasz PRUSACZYK, having his professional address at: Plac Pilsudskiego 1, 00-078 Warsaw, Poland;

2. Approval, and to the extent necessary, ratification of the terms and conditions of a Share Purchase Agreement dated March 21, 2011 relating to the purchase by the Company of 12 (twelve) shares with a nominal value of EUR 50.- per share from Mr. Marcin Tomasz PRUSACZYK;

3. Approval, and to the extent necessary, ratification of the decision by the Company to purchase 2.5% of its own shares corresponding to 12 (twelve) shares with a nominal value of EUR 50.- per share from Mrs. Patrycja KWIATKOWSKA, having her professional address at: Plac Pilsudskiego 1, 00-078 Warsaw, Poland;

4. Approval, and to the extent necessary, ratification of the terms and conditions of a Share Purchase Agreement dated May 13, 2011 relating to the purchase by the Company of 12 (twelve) shares with a nominal value of EUR 50.- per share from Mrs. Patrycja KWIATKOWSKA;

5. In accordance with Article 6 paragraph 3 of the Modified Articles of Association of the Company as of December 19, 2007, decision to cancel the 24 (twenty-four) shares in the Company and consequently reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 1,200.- (one thousand two hundred euros) so as to bring it from its current amount of EUR 24,000.- (twenty-four thousand euros) to EUR 22,800.- (twenty-two thousand and eight hundred euros) by cancellation of 24 (twenty-four) shares belonging to the Company;

6. Restatement of the Article 6 of the Company's Articles of association;

7. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to approve, and to the extent necessary, ratify the decision by the Company to purchase 2.5% of its own shares corresponding to 12 (twelve) shares with a nominal value of EUR 50.- per share from Mr. Marcin Tomasz PRUSACZYK, residing professionally in 00-078 Warsaw, Plac Pilsudskiego 1, (Poland).

The Meeting also approves and ratifies the terms and conditions of the Share Purchase Agreement, dated March 21, 2011, relating to the before mentioned purchase by the Company.

Second resolution

The Meeting approves, and to the extent necessary, ratifies the decision by the Company to purchase 2.5% of its own shares corresponding to 12 (twelve) shares with a nominal value of EUR 50.- per share from Mrs. Patrycja KWIATKOWSKA, having her professional address in 00-078 Warsaw, Plac Pilsudskiego 1, (Poland).

The Meeting also approves and ratifies the terms and conditions of the Share Purchase Agreement, dated May 13, 2011, relating to the before mentioned purchase by the Company.

Third resolution

The Meeting approves the cancellation of the twenty-four (24) shares held by the Company (the "Redeemed Shares").

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing, the Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euros) so as to bring it from its current amount of EUR 24,000.- (twenty four thousand Euros) to EUR 22,800.- (twenty-two thousand eight hundred Euros) by cancellation of the Redeemed Shares currently held by the Company, with effect on today's date.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 6 of the articles of association, in order to give it the following wording:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at twenty-two thousand eight hundred Euros (EUR 22,800.-), represented by four hundred and fifty-six (456) sharequotas of fifty Euros (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally."

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand three hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") de "VULGARIS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122816, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 227 du 22 février 2007,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 375 du 13 février 2008.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation, et dans la mesure du nécessaire, ratification de la décision prise par la Société de racheter 2,5% de ses propres parts sociales, correspondant à 12 (douze) parts d'une valeur nominale de EUR 50.- par part, détenues par Monsieur Marcin Tomasz PRUSACZYK, ayant son adresse professionnelle à: Plac Pilsudskiego 1, 00-078 Warsaw, Pologne;

2. Approbation, et dans la mesure du nécessaire, ratification termes et conditions d'une Convention d'Achat de Parts, datée du 21 mars 2011, en relation avec l'achat par la Société de 12 (douze) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 50,- par parts de Monsieur Tomasz PRUSACZYK;

3. Approbation, et dans la mesure du nécessaire, ratification de la décision prise par la Société de racheter 2,5% de ses propres parts sociales, correspondant à 12 (douze) parts d'une valeur nominale de EUR 50,- par part, détenues par Madame Patrycja KWIATKOWSKA, ayant son adresse professionnelle à: Plac Pilsudskiego 1, 00-078 Warsaw, Pologne;

4. Approbation, et dans la mesure du nécessaire, ratification termes et conditions d'une Convention d'Achat de Parts, datée du 13 mai 2011, en relation avec l'achat par la Société de 12 (douze) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 50,- par parts de Madame Patrycja KWIATKOWSKA;

5. Conformément à l'article 6, alinéa 3, des statuts coordonnés de la Société du 19 décembre 2007, décision d'annuler les 24 (vingt-quatre) parts détenues par la Société et conséquemment de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.200,- (mille deux cents Euros) afin de le ramener de son montant actuel de EUR 24.000,- (vingt-quatre mille Euros) à EUR 22.800,- (vingt-deux mille huit cents Euros) moyennant annulation des 24 (douze) parts sociales appartenant à la Société;

6. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;

7. Divers.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver, et dans la mesure du nécessaire, de ratifier la décision prise par la Société de racheter 2,5% de ses propres parts sociales, correspondant à 12 (douze) parts d'une valeur nominale de EUR 50,- par part, détenues par Monsieur Marcin Tomasz PRUSACZYK, demeurant professionnellement à 00-078 Warsaw, Plac Pilsudskiego 1 (Pologne).

L'Assemblée approuve et ratifie également les termes et conditions de la Convention d'Achat de Parts, datée du 21 mars 2011, en relation avec le prêt achat par la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve, et dans la mesure du nécessaire, ratifie la décision prise par la Société de racheter 2,5% de ses propres parts sociales, correspondant à 12 (douze) parts d'une valeur nominale de EUR 50,- par part, détenues par Madame Patrycja KWIATKOWSKA, demeurant professionnellement à 00-078 Warsaw, Plac Pilsudskiego 1 (Pologne).

L'Assemblée approuve et ratifie également les termes et conditions de la Convention d'Achat de Parts, datée du 13 mai 2011, en relation avec le prêt achat par la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve l'annulation des douze (12) parts sociales détenues par la Société ("les Parts Rachetées").

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.200,- (mille deux cents Euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 24.000,- (vingt-quatre mille Euros) à EUR 22.800,- (vingt-deux mille huit cents Euros) par annulation des Parts Rachetées, actuellement détenues par la Société, avec effet en date de ce jour.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-avant, l'Assemblée décide de modifier le l'article 6 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-deux mille huit cents Euros (22.800,- EUR), représenté par quatre cent cinquante-six (456) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de

l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille trois cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2011. LAC/2011/31707. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102150/196.

(110116148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Alphatrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 60.257.

Les comptes annuels révisés au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011099120/14.

(110112647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Altus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.512.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011099121/14.

(110112646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Anya-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 154.878.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099123/9.

(110112612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

AXA Immoselect Luxembourg 1 Strassen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.856.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten im Firmensitz Ausserordentlich am 25. Februar 2011 um 10.00 Uhr

Die Versammlung nimmt einstimmig die Kündigung vom heutigen Tage des zugelassenen Wirtschaftsprüfers EWA REVISION S.A., mit Sitz in L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy an.

Er wird ersetzt durch die Firma FIDEWA AUDIT S.A., mit Sitz in L - 1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri, eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 155 324.

Dieses Mandat endet bei der Generalversammlung die im Jahre 2012 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 25. Februar 2011.

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011099145/17.

(110112865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Draycott S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 11 juillet 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur et président du conseil d'administration de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

DRAYCOTT S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011099235/17.

(110113490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

AP.Diner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 139, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 154.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099124/10.

(110113415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Arancello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4-6, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 162.086.

—
STATUTS

L'an deux mille onze.

Le vingt juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU

Monsieur Giuseppe ROSSETTI, employé, né à Tricarico (Italie) le 13 novembre 1985
demeurant à L-8077 Bertrange, 133, rue de Luxembourg

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: ARANCELLO S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un café-bar-lounge, avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Giuseppe ROSSETTI, prénommé CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi comparant, unique associé de la considérant comme réunie en assemblée pris les résolutions suivantes: arrêtés, le société se générale, a

- I.- Est nommé gérant de la société: Monsieur Giuseppe ROSSETTI, prénommé
- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III.- Le siège social de la société se trouve à: L-1945 Luxembourg, 4-6, rue de la Loge.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé Rossetti, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2011. Relation: EAC/2011/8555. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011099126/67.

(110112541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Arc en Ciel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 121.609.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099127/9.

(110113290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Arens Scheer Le Trente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 4A, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 41.829.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011099129/14.

(110112645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Arens-Scheer Liberté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 4A, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 7.856.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011099130/14.

(110112644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Arens-Scheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 18, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 6.937.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011099131/14.

(110112643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Arnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 61.863.

Rectificatif au dépôt L110106685 déposé au 07/07/2011

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099132/11.

(110112685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Erena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.726.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2787 du 18 décembre 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erena Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011099247/15.

(110112594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Arrowfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 60.909.

Maître René FALTZ a démissionné de son poste d'administrateur de la société ARROWFIELD S.A., 6 rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60909 en date du 13 juillet 2011 avec effet immédiat.

Pour M^e René FALTZ

Le Cabinet d'Avocats Faltz et Felgen

Référence de publication: 2011099133/12.

(110112653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Fortezza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.380.

EXTRAIT

En date du 05.07.2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Désignation de Monsieur Tomas Lichy, né le 25.11.1972 à Ostrava (CZ), en qualité de gérant classe B de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 05.07.2011 et demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L- 2340 Luxembourg;

De sorte que le nouveau conseil de gérance est composé comme suit:

1. Nick Fegan
2. Miriam Thomas
3. Fulvia Bizzozero
4. Tomas Lichy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099288/19.

(110113369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Anglona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 113.379,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 124.247.

In the year two thousand eleven, the twentieth day of June, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Anglona S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 124.247 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 18, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 738 of April 28, 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 20, 2011, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

There appeared:

1. Martis S.r.l., a private limited liability company organised under the laws of Italy, having its registered office at 8, Corso Italia, I-20121 Milano, Italy, registered with the Registro di Commercio di Milano under number 12859970159 (Martis S.r.l.),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal,

2. Agresto S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 50.798 (Agresto S.à r.l.),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal,

3. Franca Sacchi, born on December 5, 1924 in Sassari, Italy, with address at Via Casperi N. 8, Roma, Italy (Franca Sacchi together with Agresto S.à r.l. and Martis S.r.l., the Shareholders),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That out of the 161,970 shares representing the entire share capital of the Company (i) Martis S.r.l. is the full owner of 139,442 shares, (ii) Franca Sacchi is the full owner of 9,036 shares and the usufruct-holder of 13,492 shares and (iii) Agresto S.à.r.l. is the bare owner of 13,492 shares.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance; and adoption of the Italian nationality by the Company;
3. Modification of the corporate denomination of the Company from “Anglona S.à r.l.” into “Anglona S.r.l.”, and complete restatement of the articles of association of the Company so as to conform them with Italian law;
4. Confirmation that the Company will, upon transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without discontinuity or limitations;
5. Approval of the interim accounts of the Company;
6. Dismissal of all the managers of the Company and discharge (quitus) granted for the performance of their respective mandates;
7. Appointment of three new directors;
8. Empowerment and authorization of any employee and/or lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg, each acting individually, in order to perform, in the Grand Duchy of Luxembourg, all actions and formalities in connection with the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy;
9. Empowerment and authorization of the directors so appointed, as well as Mr. Michele Zanini, each acting individually, in order to complete the transfer of the registered office, principal establishment place of effective management and central place of administration of the Company from Luxembourg to Italy and to accomplish all steps, formalities and procedures necessary or required to finalise the transfer in accordance with Italian law, including the authority to proceed to all amendments that would appear to be necessary in order to execute the transfer including also the amendments to the articles of association of the Company;
10. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders acknowledge that they have been duly convened and have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company, without any change to the legal personality of the Company, from the Grand-Duchy of Luxembourg to Italy and especially to Corso Italia N.8 – 20122 Milano, Italy.

As a result of such transfer, the Company will adopt the Italian nationality and henceforth be subject to Italian law, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance.

Third resolution

As a result of the first resolution, the Shareholders resolves to amend the articles of association of the Company to the extent necessary so as to conform them to Italian law.

The Company will further change its corporate denomination from “Anglona S.à r.l.” into “Anglona S.r.l.”.

A copy of the so amended and approved articles of association in Italian language, after having been signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

It is understood that the legal requirements set forth under Italian law for the adoption of the restated articles of association in accordance with Italian law need to be accomplished.

Fourth resolution

The Shareholders resolves to confirm that the Company will, upon transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without any limitations or discontinuity. The Company will thus continue to own all its assets and liabilities incurred or entered into before the transfer and change of nationality.

Fifth resolution

After the presentation of the interim accounts of the Company for the period ending on June 20, 2011, which have further been prepared in accordance with Luxembourg accounting law and principles, the Shareholders resolves to ap-

prove these accounts. These accounts, after having been signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached hereto to be registered with the minutes.

Sixth resolution

The Shareholders resolves to accept the resignation of the managers of the Company, with effect as of the date of this general meeting and to give them discharge (quitus) for the performance of their respective mandate.

Seventh resolution

The Shareholders resolves to appoint for an unlimited period of time, in accordance with Italian law, (i) Mr. Marcello Preis, company director, born in Milano, Italy on February 1, 1962, with address at Via Losanna n. 4, Milano, Italy, (ii) Mr. Francesco Saverio Amman, company director, born in Milano, Italy on April 25, 1957, with address at Via Nerino n. 3, Milano, Italy and (iii) Mr. Hans Christoph Gruninger, company director, born in Hamburg, Germany on November 6, 1943, with address at 56 Boulevard Flandrin, 75016 Paris, as directors of the Company.

Eighth resolution

The Shareholders resolves to empower and authorize any employee and/or lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg, each acting individually, in order to perform, in the Grand Duchy of Luxembourg, all actions and formalities in connection with the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy.

Ninth resolution

The Shareholders resolves to empower and authorize the directors so appointed, as well as Mr. Michele Zanini, Consultant, born in Turin, Italy, on April 14, 1969, with personal address at Via C.Goldoni n. 17, Rivalta di Torino (TO), Italy, each acting individually, in order to complete the transfer of the registered office, principal establishment place of effective management and central place of administration of the Company from Luxembourg to Italy and to accomplish all steps, formalities and procedures necessary or required to finalise the transfer in accordance with Italian law, including the authority to proceed to all amendments that would appear to be necessary in order to execute the transfer including also the amendments to the articles of association of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of present general meeting are estimated at approximately two thousand three hundred euro (€ 2,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingtième jour du mois de juin, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Anglona S.à r.l, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.247 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 738 du 28 avril 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 juin 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. Martis S.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit italien, dont le siège social se situe au 8, Corso Italia, I-20121 Milan, Italie, immatriculée auprès du Registro di Commercio di Milano sous le numéro 12859970159 (Martis S.r.l.),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. Agresto S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.798 (Agresto S.à r.l.),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

3. Franca Sacchi, née le 5 décembre 1924 à Sassari, Italie, résidant au Via Casperi N. 8, Rome, Italie (Franca Sacchi, et collectivement avec Agresto S.à r.l. et Martis S.r.l., les Associés),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Des 161.970 parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, (i) Martis S.r.l. déteint de plein droit 139.442 parts sociales, (ii) Franca Sacchi détient de plein droit 9.036 parts sociales et a l'usufruit de 13.492 parts sociales et (iii) Agresto S.à r.l. est le nu-propriétaire de 13.492 parts sociales.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocations

2. Transfert du siège social statutaire, de l'administration centrale, du lieu de direction effective et de l'administration principale de la Société du Grand-Duché du Luxembourg vers l'Italie sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité de la personne morale et juridique; adoption par la Société de la nationalité italienne;

3. Modification de la dénomination sociale de la Société de «Anglona S.à r.l.» en «Anglona S.r.l.»; refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation italienne;

4. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société resteront, à la suite du transfert et du changement de nationalité, la propriété de la Société sans discontinuité ni restrictions;

5. Approbation des comptes intérimaires de la Société;

6. Démission de tous les gérants de la Société et décharge (quitus) pour l'exécution de leurs mandats respectifs;

7. Nomination de trois nouveaux gérants;

8. Mandat donné à tout employé et/ou tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg, chacun d'eux agissant individuellement, afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social statutaire, de l'administration centrale, du lieu de direction effective et de l'administration principale de la Société du Luxembourg vers l'Italie;

9. Mandat donné aux gérants de la Société Italienne, et à M. Michele Zanini, chacun d'eux agissant individuellement, pour effectuer le transfert du siège social statutaire, de l'administration centrale, du lieu de direction effective et de l'administration principale de la Société du Luxembourg vers l'Italie et pour accomplir toutes les démarches, formalités et procédures nécessaires ou requises pour la réalisation du transfert conformément aux lois italiennes, y compris pour procéder à toutes les modifications qui s'avèreraient nécessaires afin de réaliser le transfert, en ce compris la modification des statuts de la Société;

10. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés reconnaissent avoir été dûment convoqués et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident de transférer le siège social statutaire, l'administration centrale, le lieu de direction effective et l'administration principale de la Société, sans modification de la personnalité juridique de la Société, du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie et plus spécialement à Corso Italia N.8 – 20122 Milan (Italie).

En conséquence de ce transfert, la Société adopte la nationalité italienne et sera dorénavant soumise à la législation italienne sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité de la personne morale et juridique.

Troisième résolution

A la suite de la première résolution, les Associés décident de modifier les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation italienne.

La Société changera sa dénomination de «Anglona S.à r.l.» en «Anglona S.r.l.».

Une copie des statuts en langue italienne ainsi modifiés et approuvés, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Etant entendu que les formalités prévues par la législation italienne pour l'adoption de ces statuts modifiés en conformité avec la législation italienne devront être accomplies.

Quatrième résolution

Les Associés décident de confirmer que la Société demeurera, à la suite du transfert et du changement de nationalité, propriétaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, sans limitations ni discontinuité. La Société continuera dès lors d'être propriétaire de tous ses actifs et passifs encourus ou nés avant le transfert et le changement de nationalité.

Cinquième résolution

Après la présentation des comptes intermédiaires de la Société de la période prenant fin au 20 juin 2011, préparés en vertu des règles et principes comptables luxembourgeois, les Associés décident d'approuver ces comptes. Ces comptes, après avoir été signés «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sixième résolution

Les Associés décident d'accepter la démission des gérants de la Société, avec effet à la date de la présente assemblée et de leur accorder pleine et entière décharge (quitus) pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Septième résolution

Les Associés décident de nommer pour une durée illimitée, conformément à la loi italienne, (i) M. Marcello Preis, administrateur de sociétés, né à Milan, Italie, le 1 février 1962, résidant au Via Losanna n. 4, Milan, Italie, (ii) M. Francesco Saverio Amman, administrateur de sociétés, né à Milan le 25 avril 1957 résidant à Via Nerino n. 3, Milan, Italie et (iii) M. Hans Christoph Gruninger, administrateur de sociétés, né à Hambourg, Allemagne, le 6 novembre 1943 résidant au 56 Boulevard Flandrin, 75016 Paris en tant que gérants de la Société.

Huitième résolution

Les Associés décident de donner mandat à tout employé et/ou tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg, chacun d'eux agissant individuellement, afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social statutaire, de l'administration centrale, du lieu de direction effective et de l'administration principale de la Société du Luxembourg vers l'Italie.

Neuvième résolution

Les Associés décident de donner mandat aux gérants de la Société Italienne ainsi qu'à M. Michele Zanini, Consultant, né à Turin, Italie, le 14 avril 1969, avec adresse professionnelle à Via C. Goldoni n. 17, Rivalta di Turin (TO), Italie, chacun d'eux agissant individuellement, aux fins de compléter le transfert du siège social statutaire, de l'administration centrale, du lieu de direction effective et de l'administration principale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie et d'accomplir toutes les démarches, formalités et procédures nécessaires ou requise afin de finaliser le transfert en conformité avec la législation italienne, incluant l'autorité de procéder à toutes les modifications qui pourraient apparaître comme nécessaires en vue d'exécuter le transfert incluant les modifications aux statuts de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille trois cents euros (€ 2.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite à la personne comparante, elle a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2011. Relation: EAC/2011/8556. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103311/239.

(110118020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Arrowfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 60.909.

M^e Thomas FELGEN a démissionné de son poste d'administrateur de la société ARROWFIELD S.A., 6 rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60909 en date du 13 juillet 2011 avec effet immédiat.

Pour M^e Thomas FELGEN

Le Cabinet d'Avocats Faltz et Felgen

Référence de publication: 2011099134/12.

(110112653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Arrowfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 60.909.

La société Luxembourg Offshore Management Company S.A. – en abrégé LOMAC S.A. a démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes de la société ARROWFIELD S.A., 6 rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60909 en date du 13 juillet 2011 avec effet immédiat

Pour LOMAC S.A.

Le Cabinet d'Avocats Faltz et Felgen

Référence de publication: 2011099135/13.

(110112653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Atre et Logis Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5693 Elvange, 29, Cité Waertzgaertchen.

R.C.S. Luxembourg B 51.165.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011099143/13.

(110112724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

CERE III L Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.589.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the sixteenth day of June.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Carlyle Europe Real Estate Master Co-Investment III-L, L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (USA) and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4995097, acting by its general partner, CEREP III GP, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A. and registered under number 4292304,

here represented by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 15 June 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name "CERE III L Co-Invest S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"),

and in particular by the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined hereafter) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager (as defined hereafter) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter).

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.5.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) shares. Each share has a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as a "Share" and collectively as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually, a "Manager"). The Sole Manager or the members of the Board of Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the members of the Board of Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the members of the Board of Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the members of the board of Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating members of the Board of Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all the members of the Board of Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14. Holding of general meetings.

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

15. Majorities.

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Chapter VI. - Liquidation

18. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 June 2012.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Carlyle Europe Real Estate Master Co-Investment III-L, L.P.	<u>250 Shares</u>
Total:	<u>250 Shares</u>

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined period:

- CEREP Management S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83246.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Carlyle Europe Real Estate Master Co-Investment III-L, L.P., limited partnership, constitué selon les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (Etats-Unis) enregistré auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4995097, agissant par son general partner, CEREP III GP, L.L.C., une limited liability company constituée selon le droit de l'état du Delaware, ayant son siège social à /o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., immatriculée sous le numéro 4292304,

la comparante ci-dessus est ici représentées par Flora Gibert, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé le 15 juin 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CERE III L Co-Invest S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après).

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

3.5.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.5.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune (ci-après une «Part Sociale» et collectivement les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance», chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les membres du Conseil de Gérance, le cas échéant, ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les membres du Conseil de Gérance peuvent être révoqués à tout moment, uniquement pour justes motifs, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

11. Délégation et Mandat du gérant unique ou du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courriel ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que fax, courriel, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les membres du Conseil de Gérance présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'assemblée des associés - Votes.

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14. Tenue d'assemblées générales.

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Titre VI. - Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé unique peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Titre VII. - Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2012.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Carlyle Europe Real Estate Master Co-Investment III-L, L.P.	<u>250 Parts Sociales</u>
Total:	<u>250 Parts Sociales</u>

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois centseuros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé comme gérant pour une période indéterminée:

- CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83246.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 17 juin 2011. Relation: LAC/2011/27809. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086584/508.

(110097125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Fizz Beverage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 462.025,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.430.

Par la signature des résolutions écrites en date du 30 juin 2011 les associés de la Société décident:

- de nommer comme réviseur d'entreprises la société KPMG Audit, 31 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011 qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Signatures
Agent Administratif

Référence de publication: 2011099299/17.

(110112591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Artemor S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 794.550,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 120.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099137/11.

(110112659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Dolphin Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.806.

*Extract of the resolutions taken
by the Sole Quotaholder on July 7th, 2011*

- The resignation of Mrs Antonella GRAZIANO from her mandate of Manager of the company is accepted;
- Mr Emmanuel THIRY, private employee, born on September 26th, 1984 at Libramont-Chevigny, Belgium with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg be appointed as new Manager for an unlimited period.

Certified true

Suit la traduction française de ce qui précède:

*Extrait des résolutions prises par
l'Associé Unique en date du 7 juillet 2011*

- La démission de Madame Antonella GRAZIANO de son mandat de gérante est acceptée;
- Monsieur Emmanuel THIRY, employé privé, né le 26 septembre 1984 à Libramont-Chevigny, Belgique, résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Gérant de la société pour une durée illimitée.

Certifiée sincère et conforme

Référence de publication: 2011102538/21.

(110117214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

AXA Immoselect Luxembourg 1 Strassen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 137.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099146/10.

(110112866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Artevents Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 129, Muehlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 40.605.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099138/9.

(110113577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Artsystem S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.228.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099139/9.

(110113653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Extreme Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 127.845.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 6 juillet 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011099274/18.

(110113080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

GFG Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 79.577.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 juin 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean HOFFMANN

- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011099325/18.

(110112507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.252.

In the year Two Thousand and Eleven, on the thirty-first day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

An extraordinary general meeting (the "Unitholders Meeting") of the company David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.252 (the "Company") was held.

The Unitholders Meeting was presided by Me Carmine REHO, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as Secretary Me Yann PAYEN, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Me Marine LEONARDIS, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the Unitholders Meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed ne varieter by the holder(s) of the powers of attorney representing the unitholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney.

The Chairman declared that:

I. According to the attendance list, unitholders representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the Unitholders Meeting. The Unitholders Meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

1) Increase of the corporate capital of the Company by way of contribution in cash of fourteen thousand five hundred and fifty nine Pounds Sterling (GBP 14,559) so as to bring it from its present amount of one million and forty eight thousand four hundred and ninety four Pounds Sterling (GBP 1,048,494) to an amount of one million sixty three thousand fifty three Pounds Sterling (GBP 1,063,053) represented by hundred six thousand two hundred and ninety three (106,293) A to I corporate units and by one hundred six thousand four hundred and sixteen (106,416) J corporate units, each corporate unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to seventy six thousand nine hundred and one Pound Sterling (GBP 76,901);

2) Approval of the subscription and payment by Appleby Nominees (Jersey) Limited, a company having its registered office at PO Box 2071, 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1BD, Channel Islands ("Appleby") of one thousand four hundred and fifty five (1,455) A to I corporate units and one thousand four hundred and sixty four (1,464) J corporate units, each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in cash for an aggregate amount of ninety one hundred four thousand and sixty Pounds Sterling (GBP 91,460) representing a share premium in relation to this subscription amounting to seventy six thousand nine hundred and one Pound Sterling (GBP 76,901);

3) Decision to allocate Fifteen Thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) from the ninety one hundred four thousand and sixty Pounds Sterling (GBP 91,460) into a free distributable reserve (the "Reserve");

4) Decrease of the corporate capital of the Company by an amount of two thousand one hundred and thirty eight Pounds Sterling (GBP 2,138) so as to bring it from its present amount of one million sixty three thousand fifty three Pounds Sterling (GBP 1,063,053) to an amount of one million sixty thousand nine hundred and fifteen Pounds Sterling (GBP 1,060,915) by the repurchase and cancellation of two hundred and thirteen (213) A to I corporate units corporate units and two hundred and twenty one (221) J corporate units, each corporate unit with a value of seven Pound Sterling and one pence (GBP 7.01) from Appleby and subsequent payment in favour of Appleby of the aggregate amount of Fifteen Thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) consisting of the Reserve;

5) Increase of the corporate capital of the Company by way of contribution in kind by Clyde Blowers Capital S.à r.l. a private limited liability company having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141.248 ("CBC"), consisting of:

a. three million six hundred and seventy two thousand twenty six (3,672,026) interest free preferred equity certificates (the "IFPEC's") held by CBC in the Company, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, together with a claim amounting to eight million one hundred and sixty eight thousand five hundred and fifty eight Pounds Sterling (GBP 8,168,558) due to CBC (the "Claim"), so to bring the corporate capital of the Company from its current amount of one million sixty thousand nine hundred and fifteen Pounds Sterling (GBP 1,060,915) to an amount of one million one hundred and sixty four thousand six hundred and sixty one Pounds Sterling (GBP 1,164,661) represented by one hundred and sixteen thousand four hundred and fifty four (116,454) A to I corporate units and one hundred and sixteen thousand five hundred and seventy five (116,575) J corporate units, in consideration of the issue of ten thousand three hundred and seventy four (10,374) A to I corporate units and ten thousand three hundred and eighty (10,380) J corporate units, each corporate unit having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, together with a share premium amounting to eleven million seven hundred and thirty six thousand eight hundred and thirty eight Pounds Sterling (GBP 11,736,838);

b. six hundred and fifteen thousand eight hundred and two (615,802) IFPEC's having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, held by CBC in the Company so to bring its corporate capital from its current amount of one million one hundred and sixty four thousand six hundred and sixty one Pounds Sterling (GBP 1,164,661) to an amount of one million one hundred and seventy thousand seven hundred and forty five Pounds Sterling (GBP 1,170,745) represented by one hundred and seventeen thousand sixty two (117,062) A to I corporate units and one hundred and seventeen thousand one hundred and eighty seven (117,187) J corporate units, each corporate unit having a nominal value of GBP 1 with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, together with a share premium amounting to six hundred and nine thousand seven hundred and eighteen Pounds Sterling (GBP 609,718);

6) Approval of the subscription and payment by CBC of ten thousand nine hundred and eighty two (10,982) A to I corporate units and ten thousand nine hundred and ninety two (10,992) J corporate units, each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, in consideration of a contribution in kind consisting of (i) four million two hundred and eighty seven thousand eight hundred and twenty eight (4,287,828) of IFPEC's having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each held by Clyde Blowers Capital in the Company and (ii) the Claim, representing a share premium in relation to these subscriptions amounting to twelve million three hundred and forty six thousand five hundred and fifty six Pounds Sterling (GBP 12,346,556);

7) Subsequent amendment of Article 5, first paragraph of the articles of the Company;

8) Granting of authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Luxembourg, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record the above increase of capital of the company in the members' and IFPECs' register of the Company and to proceed to any payment out of the distributable reserve of the Company in favour of Appleby pursuant to the repurchase of the above listed corporate units; and

9) Any other business.

The unitholders of the Company moved the following resolutions unanimously:

First resolution

The unitholders of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by way of contribution in cash of fourteen thousand five hundred and fifty nine Pounds Sterling (GBP 14,559) so as to bring it from its present amount of one million and forty eight thousand four hundred and ninety four Pounds Sterling (GBP 1,048,494) to an amount of one million sixty three thousand fifty three Pounds Sterling (GBP 1,063,053) represented by hundred six thousand two hundred and ninety three (106,293) A to I corporate units and by one hundred six thousand four hundred and sixteen (106,416) J corporate units corporate units, each corporate unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to six thousand nine hundred and one Pound Sterling (GBP 76,901).

Second resolution

Subscription and payment

Further appeared said Me Carmine REHO, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney of Appleby by virtue of a power of attorney.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe respectively in the name and on behalf of Appleby, prenamed, one thousand four hundred and fifty five (1,455) A to I corporate units and one thousand four hundred and sixty four (1,464) J corporate units corporate units, each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in cash for an

aggregate amount of GBP ninety one hundred four thousand and sixty Pounds Sterling (GBP 91,460) representing a share premium in relation to this subscription amounting to six thousand nine hundred and one Pound Sterling (GBP 76,901).

The amount of ninety one hundred four thousand and sixty Pounds Sterling (GBP 91,460) is at the disposal of the Company on the Company's bank account.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to issue and allocate the above listed corporate units to Appleby.

Third resolution

The unitholders of the Company resolved to allocate Fifteen Thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) from the ninety one hundred four thousand and sixty Pounds Sterling (GBP 91,460) into the Reserve.

Fourth resolution

The unitholders of the Company resolved to decrease the corporate capital of the Company by an amount of two thousand one hundred and thirty eight Pounds Sterling (GBP 2,138) so as to bring it from its present amount of one million sixty three thousand fifty three Pounds Sterling (GBP 1,063,053) to an amount of one million sixty thousand nine hundred and fifteen Pounds Sterling (GBP 1,060,915) by the repurchase and cancellation of two hundred and thirteen (213) A to I corporate units and two hundred and twenty one (221) J corporate units, each corporate unit with a value of seven Pound Sterling and one pence (GBP 7.01) from Appleby and to proceed with the subsequent payment in favour of Appleby of the aggregate amount of Fifteen Thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) consisting of the Reserve.

Fifth resolution

The unitholders of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by way of contribution in kind by CBC consisting of:

a. three million six hundred and seventy two thousand twenty six (3,672,026) IFPECs held by CBC in the Company, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, together with a claim amounting to eight million one hundred and sixty eight thousand five hundred and fifty eight Pounds Sterling (GBP 8,168,558) (the "Claim"), so to bring the corporate capital of the Company from its current amount of one million sixty thousand nine hundred and fifteen Pounds Sterling (GBP 1,060,915) to an amount of one million one hundred and sixty four thousand six hundred and sixty one Pounds Sterling (GBP 1,164,661) represented by one hundred and sixteen thousand four hundred and fifty four (116,454) A to I corporate units and one hundred and sixteen thousand five hundred and seventy five (116,575) J corporate units, in consideration of the issue of ten thousand three hundred and seventy four (10,374) A to I corporate units and ten thousand three hundred and eighty (10,380) J corporate units, each corporate unit having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, together with a share premium amounting to eleven million seven hundred and thirty six thousand eight hundred and thirty eight Pounds Sterling (GBP 11,736,838);

b. six hundred and fifteen thousand eight hundred and two (615,802) IFPEC's having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, held by CBC in the Company so to bring its corporate capital from its current amount of one million one hundred and sixty four thousand six hundred and sixty one Pounds Sterling (GBP 1,164,661) to an amount of one million one hundred and seventy thousand seven hundred and forty five Pounds Sterling (GBP 1,170,745) represented by one hundred and seventeen thousand sixty two (117,062) A to I corporate units and one hundred and seventeen thousand one hundred and eighty seven (117,187) J corporate units, each corporate unit having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, in consideration of the issue of six hundred and eight (608) A to I corporate units and six hundred and twelve (612) J corporate units, together with a share premium amounting to six hundred and nine thousand seven hundred and eighteen Pounds Sterling (GBP 609,718).

Sixth resolution
Subscription and payment

Further appeared said Me Carmine REHO, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney of CBC, by virtue of a power of attorney.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe respectively in the name and on behalf of CBC, prenamed, of ten thousand nine hundred and eighty two (10,982) A to I corporate units and ten thousand nine hundred and ninety two (10,992) J corporate units, each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, in consideration of a contribution in kind consisting of (i) four million two hundred and eighty seven thousand eight hundred and twenty eight (4,287,828) of IFPEC's having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each held by CBC in the Company and (ii) the Claim, representing a share premium in relation to these subscriptions amounting to twelve million three hundred and forty six thousand five hundred and fifty six Pounds Sterling (GBP 12,346,556).

The valuation of the contribution is made under the responsibility of the board of managers of the Company and it is recorded in the minutes of the board meeting dated 31 May 2011.

A copy of the minutes of the said board meeting is provided, as evidence, to the notary for his comfort, and will remain attached hereto to be submitted together with the present deed to the registrations authorities.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to issue and allocate the above listed corporate units to CBC.

Seventh resolution

The Unitholders of the Company resolved to amend article 5, paragraph 1 of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed share capital is set at one million one hundred and seventy thousand seven hundred and forty five Pounds Sterling (GBP 1,170,745) represented by:

one hundred and seventeen thousand sixty two (117,062) class A Corporate Units,
one hundred and seventeen thousand sixty two (117,062) class B Corporate Units,
one hundred and seventeen thousand sixty two (117,062) class C Corporate Units,
one hundred and seventeen thousand sixty two (117,062) class D Corporate Units,
one hundred and seventeen thousand sixty two (117,062) class E Corporate Units,
one hundred and seventeen thousand sixty two (117,062) class F Corporate Units,
one hundred and seventeen thousand sixty two (117,062) class G Corporate Units,
one hundred and seventeen thousand sixty two (117,062) class H Corporate Units,
one hundred and seventeen thousand sixty two (117,062) class I Corporate Units, and
one hundred and seventeen thousand one hundred and eighty seven (117,187) class J Corporate Units,

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.”

Eighth resolution

The Unitholders of the Company resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Luxembourg, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record the above increase of capital of the company in the members' and IFPECs' register of the Company and to proceed to any payment out of the Reserve of the Company in favour of Appleby pursuant to the repurchase of the above listed corporate units.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at five thousand eight hundred Euro.

Evaluation

The amount of the first capital increase with share premium is valued at EUR 105,113.07.

The amount of the capital decrease is valued at EUR 2,457.16.

The amount of the second capital increase with share premium is valued at EUR 14,315,864.29.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée des Associés") de la société David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.252 (la "Société").

L'Assemblée des Associés était présidée par Maître Carmine REHO, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le "Président").

Le Président nomma comme Secrétaire Maître Yann PAYEN, résident professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'Assemblée des Associés élu comme Scrutateur Maître Marine LEONARDIS, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée des Associés dressa alors la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des Associés, restera annexée au présent procès-verbal avec lesdites procurations.

Le Président déclara que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les Associés représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à la présente Assemblée des Associés. L'Assemblée des Associés pourra en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour.

II. La présente Assemblée des Associés a eu pour ordre du jour les points suivants:

1) Augmentation du capital social de la Société par apport en numéraire de quatorze mille cinq cent cinquante neuf Livres Sterling (GBP 14.559) afin de porter celui-ci de son montant actuel de un million quarante huit mille quatre cent quatre-vingt quatorze Livres Sterling (GBP 1.048.494) à un montant de un million soixante trois mille cinquante trois Livres Sterling (GBP 1.063.053) représenté par cent six mille deux cent quatre-vingt treize (106.293) parts sociales des catégories A à I et par cent six mille quatre cent seize (106.416) parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1), auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de soixante seize mille neuf cent une Livres Sterling (GBP 76.901);

2) Approbation de la souscription et de la libération par Appleby Nominees (Jersey) Limited, une société ayant son siège social à PO 2071, 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1BD, Channel Islands ("Appleby") de mille quatre cent cinquante cinq (1.455) parts sociales des catégories A à I et mille quatre cent soixante quatre (1.464) parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt onze mille quatre cent soixante Livres Sterling (GBP 91.460) représentant une prime d'émission en relation avec cette souscription d'un montant de soixante seize mille neuf cent une Livres Sterling (GBP 76.901);

3) Décision d'allouer quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) des quatre-vingt onze mille quatre cent soixante Livres Sterling (GBP 91.460) à une réserve librement distribuable (la "Réserve").

4) Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux mille cent trente-huit Livres Sterling (GBP 2.138) afin de porter celui-ci de son montant actuel de un million soixante trois mille cinquante trois Livres Sterling (GBP 1.063.053) à un montant de un million soixante mille neuf cent quinze Livres Sterling (GBP 1.060.915) par le rachat et l'annulation de deux cent treize (213) parts sociales des catégories A à I et de deux cent vingt et une (221) parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur de sept Livres Sterling et un pence (GBP 7,01) de Appleby et paiement subséquent au bénéfice de Appleby du montant total de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) à prélever de la Réserve.

5) Augmentation du capital social de la Société par apport en nature par Clyde Blowers Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.248 ("CBC"), consistant en:

a) trois millions six cent soixante douze mille vingt six (3.672.026) interest free preferred equity certificates (les "IFPECS") détenus par CBC dans la Société, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacun, ensemble avec des droits à recevoir un montant de huit millions cent soixante huit mille cinq cent cinquante huit (GBP 8.168.558) dû à CBC (les "Droits à Recevoir"), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de un million soixante mille neuf cent quinze Livres Sterling (GBP 1.060.915) à un montant de un million cent soixante quatre mille six cent soixante et une Livres Sterling (GBP 1.164.661) représenté par cent seize mille quatre cent cinquante quatre (116.454) parts sociales des catégories A à I et par cent seize mille cinq cent soixante quinze (116.575) parts sociales de catégorie J, en contrepartie de l'émission de dix mille trois cent soixante quatorze (10.374) parts sociales des catégories A à I et de dix mille trois cent quatre-vingt (10.380) parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1), auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de onze million sept cent trente six mille huit cent trente huit Livres Sterling (GBP 11.736.838);

b) six cent quinze mille huit cent deux (615.802) IFPECS ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacun, détenus par CBC dans la Société afin de porter son capital social de son montant actuel de un million cent soixante quatre mille six cent soixante et une Livres Sterling (GBP 1.164.661) à un montant de un million cent soixante dix mille sept cent quarante cinq Livres Sterling (GBP 1.170.745) représenté par cent dix-sept mille soixante deux (117.062) parts sociales des catégories A à I et par cent dix-sept mille cent quatre-vingt sept (117.187) parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1), auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, ensemble avec une prime d'émission de six cent neuf mille sept cent dix-huit Livres Sterling (GBP 609.718);

6) Approbation de la souscription et de la libération par CBC de dix mille neuf cent quatre-vingt deux (10.982) parts sociales des catégories A à I et de dix mille neuf cent quatre-vingt douze (10.992) parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, en contrepartie d'un apport en nature consistant en (i) quatre millions deux cent quatre-vingt sept mille huit cent vingt-huit (4.287.828) IFPECS, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP

1) chacune détenue par Clyde Blowers Capital dans la Société et (ii) le Droit à Recevoir, représentant une prime d'émission en rapport avec ces souscriptions d'un montant de douze millions trois cent quarante six mille cinq cent cinquante six Livres Sterling (GBP 12.346.556);

7) Modification subséquente de l'article 5, premier paragraphe des Statuts de la Société.

8) Autorisation accordée à tout gérant de la Société ou tout avocat de l'étude WILDGEN, Luxembourg, de prendre les mesures nécessaires ou incidentes relatives à l'enregistrement de l'augmentation de capital de la Société ci-dessus dans le registre des membres et des IFPECS de la Société, et de procéder à tout paiement à partir de la réserve distribuable de la Société au bénéfice d'Appleby suite au rachat des parts sociales listées ci-dessus, et

9) Divers.

Les Associés de la Société ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital social de la Société par apport en numéraire de quatorze mille cinq cent cinquante neuf Livres Sterling (GBP 14.559) afin de porter celui-ci de son montant actuel de un million quarante huit mille quatre cent quatre-vingt quatorze Livres Sterling (GBP 1.048.494) à un montant de un million soixante trois mille cinquante trois Livres Sterling (GBP 1.063.053), représenté par cent six mille deux cent quatre-vingt treize (106.293) parts sociales des catégories A à I et par cent six mille quatre cent seize (106.416) parts sociales de catégorie J, auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de soixante seize mille neuf cent une Livres Sterling (GBP 76.901).

Deuxième résolution

Souscription et Libération

Apparaît le prénommé Maître Carmine REHO, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment désigné par Appleby en vertu d'une procuration accordée.

La procuration pré-mentionnée restera annexée au présent acte, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, afin d'être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Appleby, préqualifiée, mille quatre cent cinquante cinq (1.455) parts sociales des catégories A à I et mille quatre cent soixante quatre (1.464) parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1), auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt onze mille quatre cent soixante Livres Sterling (GBP 91.460) représentant une prime d'émission relative à cette souscription d'un montant de soixante seize mille neuf cent une Livres Sterling (GBP 76.901).

Le montant de quatre-vingt onze mille quatre cent soixante Livres Sterling (GBP 91.460) est à la disposition de la Société sur le compte bancaire de la Société.

Sur ce, l'Assemblée des Associés a décidé d'accepter lesdites souscription et libération et d'émettre et allouer les parts sociales ci-dessus listées à Appleby.

Troisième résolution

Les Associés de la Société ont décidé d'allouer quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) des quatre-vingt onze mille quatre cent soixante Livres Sterling (GBP 91.460) à la Réserve.

Quatrième résolution

Les Associés de la Société ont décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux mille cent trente-huit Livres Sterling (GBP 2.138) afin de porter celui-ci de son montant actuel de un million soixante trois mille cinquante trois Livres Sterling (GBP 1.063.053) à un montant de un million soixante mille neuf cent quinze Livres Sterling (GBP 1.060.915) par le rachat et l'annulation de deux cent treize (213) parts sociales des catégories A à I et de deux cent vingt et une (221) parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur de sept Livres Sterling et un pence (GBP 7,01) de Appleby et de procéder au paiement subséquent au bénéfice de Appleby du montant total de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) à prélever de la Réserve.

Cinquième résolution

Les Associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital social de la Société par apport en nature par CBC, consistant en:

a) trois millions six cent soixante douze mille vingt six (3.672.026) IFPECS détenus par CBC dans la Société, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacun, ensemble avec des droits à recevoir un montant de huit millions cent soixante huit mille cinq cent cinquante huit (GBP 8.168.558) dû à CBC (les "Droits à Recevoir"), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de un million soixante mille neuf cent quinze Livres Sterling (GBP 1.060.915) à un montant de un million cent soixante quatre mille six cent soixante et une Livres Sterling (GBP 1.164.661) représenté par cent seize mille quatre cent cinquante quatre (116.454) parts sociales des catégories A à I et par cent seize mille cinq cent soixante quinze (116.575) parts sociales de catégorie J, en contrepartie de l'émission de dix mille

trois cent soixante quatorze (10.374) parts sociales des catégories A à I et de dix mille trois cent quatre-vingt (10.380) parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1), auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de onze million sept cent trente six mille huit cent trente huit Livres Sterling (GBP 11.736.838);

b) six cent quinze mille huit cent deux (615,802) IFPECs ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacun, détenus par CBC dans la Société afin de porter son capital social de son montant actuel de un million cent soixante quatre mille six cent soixante et une Livres Sterling (GBP 1.164.661) à un montant de un million cent soixante dix mille sept cent quarante cinq Livres Sterling (GBP 1.170.745) représenté par cent dix-sept mille soixante deux (117.062) parts sociales des catégories A à I et par cent dix-sept mille cent quatre-vingt sept (117.187) parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1), auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, en contrepartie de l'émission de six cent huit (608) parts sociales des catégories A à I et de six cent douze (612) parts sociales de catégorie J, ensemble avec une prime d'émission de six cent neuf mille sept cent dix-huit Livres Sterling (GBP 609.718).

*Sixième résolution
Souscription et Libération*

Apparaît le prénommé Maître Carmine REHO, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment désigné par CBC en vertu d'une procuration lui accordée.

La procuration pré-mentionnée restera annexée au présent acte, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, afin d'être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de CBC, prénommé, dix mille neuf cent quatre-vingt deux (10.982) parts sociales des catégories A à I et dix mille neuf cent quatre-vingt douze (10.992) parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en (i) quatre millions deux cent quatre-vingt sept mille huit cent vingt-huit (4.287.828) IFPECs ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling, chacun détenu par CBC dans la Société et (ii) le Droit à Recevoir, représentant une prime d'émission en rapport avec ces souscriptions d'un montant de douze millions trois cent quarante six mille cinq cent cinquante six Livres Sterling (GBP 12.346.556).

L'évaluation de l'apport est faite sous la responsabilité du conseil de gérance de la Société et est enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil en date du 31 mai 2011.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion du conseil est produite, en tant que preuve, au notaire instrumentant pour son confort, et restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Sur ce, l'Assemblée des Associés a décidé d'accepter lesdites souscription et libération et d'émettre et allouer les parts sociales ci-dessus listées à CBC.

Septième résolution

Les Associés de la Société ont décidé de modifier l'article 5, premier paragraphe des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante :

“ **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à GBP 1.170.745 représentés par:

cent dix-sept mille soixante-deux (117.062) parts sociales de catégorie A,
cent dix-sept mille soixante-deux (117.062) parts sociales de catégorie B,
cent dix-sept mille soixante-deux (117.062) parts sociales de catégorie C,
cent dix-sept mille soixante-deux (117.062) parts sociales de catégorie D,
cent dix-sept mille soixante-deux (117.062) parts sociales de catégorie E,
cent dix-sept mille soixante-deux (117.062) parts sociales de catégorie F,
cent dix-sept mille soixante-deux (117.062) parts sociales de catégorie G,
cent dix-sept mille soixante-deux (117.062) parts sociales de catégorie H,
cent dix-sept mille soixante-deux (117.062) parts sociales de catégorie I,
et
cent dix-sept mille soixante-deux (117.062) parts sociales de catégorie J,
chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société.”

Huitième résolution

Les Associés de la Société ont décidé d'autoriser tout gérant de la Société ou tout avocat de l'étude WILDGEN, Luxembourg, à prendre les mesures nécessaires ou incidentes relatives à l'enregistrement de l'augmentation de capital

de la Société ci-dessus dans le registre des associés et des IFPECs de la Société, et à procéder à tout paiement à partir de la Réserve de la Société au bénéfice d'Appleby relatif au rachat des parts sociales ci-dessus listées.

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à cinq mille huit cents euros.

Evaluation

Le montant de la première augmentation du capital avec prime d'émission est évalué à EUR 105.113,07.

Le montant de la réduction du capital est évalué à EUR 2.457,16.

Le montant de la deuxième augmentation du capital avec prime d'émission est évalué à EUR 14.315.864,29.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la demande du comparant que le présent acte est libellé en anglais suivi de la traduction française et qu'à la demande du comparant et en cas de divergence entre la version anglaise et française du texte, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture aux personnes comparantes, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Carmine REHO, Yann PAYEN, Marine LEONARDIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juin 2011. Relation GRE/2011/2155. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011089698/405.

(110101480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

ARVAL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 57.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099140/9.

(110112562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Immoselect Luxembourg 2 Sibelius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.186.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
abgehalten im Firmensitz ausserordentlich am 25. Februar 2011 um 11.00 Uhr*

Die Versammlung nimmt einstimmig die Kündigung vom heutigen Tage des zugelassenen Wirtschaftsprüfers EWA REVISION S.A., mit Sitz in L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy an.

Er wird ersetzt durch die Firma FIDEWA AUDIT S.A., mit Sitz in L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 155.324.

Dieses Mandat endet bei der Generalversammlung die im Jahre 2012 stattfinden wird.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. Februar 2011.

Für gleichlautende Ausfertigung
Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011099357/18.

(110113417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Assureka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 107.386.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099142/9.

(110113340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Blaze Finance Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.000.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 88.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Blaze Finance Services S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011099150/12.

(110113448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Bolero Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.039.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011099152/12.

(110113033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Inforad Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 108.546.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 juillet 2011 que:

- Monsieur Jean-Georges SCHWARTZ, administrateur de sociétés, demeurant à Rueil-Malmaison (France), Maître Charles DURO, avocat, et Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant tous deux à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société, leurs mandats étant venus à expiration.

- la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011102637/21.

(110117595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Grand Orion Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 119.275.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2010:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Claudio TOMASSINI, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Henri REITER 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011099333/16.

(110113335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

ECE European Prime Shopping Centre GP Fund C, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 157.510.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of June.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kommanditgesellschaft CURA Vermögensverwaltungs G.m.b.H. & Co., a limited partnership, incorporated and existing under the laws of Germany, with registered office at Wandsbeker Strasse 3-7, D-22179 Hamburg, registered with Trade Register at the local court of Hamburg under number HRA 73340, represented by its managing general partner Cura Vermögensverwaltung m.b.H., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Germany, with registered office at Wandsbeker Strasse 3-7, D-22179 Hamburg, registered with Trade Register at the local court of Hamburg under number HRA 17042,

here represented by José María Ortiz, Director, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney dated 15 June 2011,

in its capacity as sole shareholder of ECE European Prime Shopping Centre GP Fund C, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.510, incorporated on 15 December 2010 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 303 of 15 February 2011 (the Company). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. Kommanditgesellschaft CURA Vermögensverwaltungs G.m.b.H. & Co. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. the Sole Shareholder takes the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company to 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern and to subsequently amend article 2 paragraph 2.1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

Art. 2. Registered office. Paragraph 2.1.

"2.1. The registered office of the Company is established in Contern, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Contern, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Uebersetzung des vorstehenden Textes

Am sechzehnten Tag des Monats Juni im Jahre zweitausendelf,

ist vor dem unterzeichnenden Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Rambrouch, im Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

die Kommanditgesellschaft CURA Vermögensverwaltungs G.m.b.H. & Co., eine Kommanditgesellschaft, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Strasse 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRA 73340, vertreten durch deren geschäftsführende Komplementärin Cura Vermögensverwaltung m.b.H., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Strasse 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Hamburg unter der Nummer HRA 17042,

hier vertreten durch José María Ortiz, Wirtschaftswissenschaftler, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 15 Juni 2011 erteilt wurde,

in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der ECE European Prime Shopping Centre GP Fund C, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-8, Avenue Charles de Gaulle in L-1653 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 157.510, gegründet durch die Urkunde von Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg vom 15. Dezember 2010, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 303 von 15. Februar 2011, (die Gesellschaft). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert..

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. Kommanditgesellschaft CURA Vermögensverwaltungs G.m.b.H. & Co. ist Alleingesellschafterin der Gesellschaft (die Alleingesellschafterin) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Die Alleingesellschafterin fasst folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt den eingetragenen Gesellschaftssitz der Gesellschaft in die 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern zu verlegen und demzufolge Artikel 2 Absatz 2.1. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher fortan wie folgt lauten soll:

Art. 2. Gesellschaftssitz. Absatz 2.1.

„2.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Contern, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) betragen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Über-

setzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Contern aufgenommen.

Nachdem das Dokument der erschienenen Partei vorgelesen wurde, wurde dieses von dieser erschienenen Person und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J.M. Ortiz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1228. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 22. Juni 2011.

Référence de publication: 2011101843/103.

(110116533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Bonim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 160.303.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099153/10.

(110112576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Bosnia Broadband S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 153.262.

Il résulte d'un contrat que Godolphin Services Limited a cédé 84.744 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Slovenia Broadband S.à r.l.,

une société de droit luxembourgeois, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.882 et ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bosnia Broadband S.à r.l.

Référence de publication: 2011099154/14.

(110113447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Boston A1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099155/10.

(110113328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Gestador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 18.014.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 22 juin 2011 au siège social que:

- Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration se compose de:

* Michel DE GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Président du Conseil;

* Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

* Hermann BISSIG, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug.

- Ont été réélus administrateurs-délégués, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011:

* Michel DE GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

* Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Référence de publication: 2011100188/20.

(110114285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Froeggen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.589.

L'an deux mil onze, le vingt-deux juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Froeggen S.A.» ayant son siège social à 115, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 juillet 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 212 du 19 novembre 2005,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2009, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 165 du 27 janvier 2010,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109.589.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sarah GASSER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Changement de la date d'assemblée générale annuelle.
- 2.- Modification de la première phrase de l'article 8 des statuts
- 3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle et en conséquence de modifier la première phrase de l'article 8 des statuts comme suit:

« **Art. 8. (première phrase).** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de mai à treize heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 14.35 heures.

100560

Evaluation des frais.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 800.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. WEILER, S. GASSER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2011. Relation: LAC/2011/28942. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbre aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2011102313/59.

(110116095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Boston B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099156/10.

(110113327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Boston Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099157/10.

(110113329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Voyages et Autocars Erny Wewer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-6169 Eschweiler, 18, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 78.167.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 octobre 2000, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 226 du 28 mars 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 octobre 2007, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 2692 du 23 novembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VOYAGES ET AUTOCARS ERNY WEWER S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2011105120/18.

(110119381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.
